COMITÉ PERMANENT (T-RV)

CONVENTION EUROPÉENNE SUR LA VIOLENCE
ET LES DÉBORDEMENTS DE SPECTATEURS
LORS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET
NOTAMMENT DE MATCHES DE FOOTBALL

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 26 octobre 2020 T-RV(2020)14

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les politiques et pratiques en matière de sécurité, de sûreté et de services lors des manifestations sportives

Rapport

Pour information

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans ce rapport relèvent de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du Conseil de l'Europe.

On précise que ce rapport est préparé sur la base des données fournies par les délégations nationales et les observateurs et que, en tant que tel, il ne doit pas être interprété comme une évaluation de la Partie à la Convention mais simplement comme un résumé de leurs réponses à l'enquête sur l'impact de la pandémie de Covid-19 diffusée entre le 10 juin et le 7 août 2020. En outre, les réponses décrivent la situation dans chaque pays ou organisation sportive respective pendant la période mentionnée et non la situation actuelle, qui peut avoir déjà changé.

Table des matières

Sommaire **5**

Introduction **7**

Partie I - Impact sur les politiques et pratiques nationales en matière de S4 ..... **9**

1.1 Mesures et restrictions imposées dans les pays en raison de la COVID-19 9

1.2 Impact de la pandémie COVID-19 sur le secteur du sport 10

1.3 Décisions sur la reprise ou non de la saison de football professionnel 12

1.4 Décisions concernant les autres sports 14

1.5 Précautions sanitaires dans les matches à huis clos 15

1.6 Incidents lors de matches à huis clos 19

1.9 Défis à court et à long terme 24

Partie II - Impact sur les États observateurs et les organisations sportives **26**

2.1 L'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités des observateurs 26

2.2 Bonnes pratiques et enseignements tirés de la COVID-19 27

2.3 Défis pour préserver la sécurité, la sûreté et les services lors des manifestations sportives 28

Conclusion **29**

Annexes **31**

Annexe 1 - Questionnaire aux États parties 31

Annexe 2 - Questionnaire aux observateurs (Etats et organisations sportives) 38

Annexe 3 - Liste des États et des observateurs répondants 41

Annexe 4 - Liste des tableaux 43

Annexe 5 - Liste des figures 43

Figure 1 : 28 États parties ont répondu à l'enquête (bleu foncé)

Sommaire

La pandémie COVID-19 a eu un impact significatif sur les politiques de sécurité et de sûreté lors des manifestations sportives en 2020 et, on peut le supposer, au-delà. Le Bureau du Comité de la Convention du Conseil de l'Europe sur la violence des spectateurs (T-RV) a circulé un questionnaire dans le but d'examiner l'impact actuel et potentiel de la pandémie COVID-19 sur les politiques et pratiques de sécurité et de sûreté lors des manifestations sportives au niveau national et international. Les États parties et à la Convention sur la violence des spectateurs et à la Convention de Saint-Denis ont été invités à répondre à une enquête orientée vers leurs gouvernements. En plus, plusieurs États et organisations sportives ayant le statut d'observateur auprès du T-RV ont répondu à une autre enquête axée sur leur rôle spécifique.

Ce rapport identifie notamment les principaux effets de la crise sanitaire sur les manifestations sportives et les ligues de football professionnel dans 28 pays européens. Son principal objectif est de faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences nationales et internationales en réponse à cette situation sans précédent. Cela inclut les mesures prises par les autorités et les organisations responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de sécurité et de sûreté lors des manifestations sportives au niveau national et international.

Le rapport donne un aperçu de la situation en Europe sur la base des informations fournies par 28 États parties et 5 observateurs (étatiques et non étatiques) recueillies entre le 10 juin et le 7 août 2020 et reflète donc la situation à ce moment-là. La liste des Etats parties et des observateurs est présentée à l'annexe 3.

Pendant la période de confinement, la grande majorité des pays ont reporté ou annulé leurs compétitions en salle et en plein air et ont fermé toutes les salles de sport et centres d'entraînement. La plupart des pays ont repris leur saison de football professionnel, soit en l'ouvrant à un nombre limité de supporters, soit en organisant des matches à huis clos. Le processus de consultation visant à prendre une décision sur la reprise ou non des saisons a fait intervenir diverses parties prenantes. La grande majorité des pays a consulté les autorités du football, environ la moitié d'entre eux ont consulté la police et seulement un sur cinq a consulté les organisations de supporters. 17 des 28 États parties répondants ont indiqué avoir mis en place des stratégies de désescalade, lorsqu'ils passaient du confinement à un retour «à la normale», limitant le plus souvent le nombre de participants pendant les matches de football. En ce qui concerne les autres sports, l'enquête révèle que les sports collectifs étaient plus susceptibles de clôturer les saisons, tandis que les saisons des sports individuels étaient reprises et achevées.

Les réactions des supporters à la décision de tenir des matches à huis clos ont été acceptées dans un pays sur deux et seulement un sur huit a signalé des incidents. Cependant, seuls quelques pays ont mis en place des mesures pour compenser les

supporters pour la tenue de matches à huis clos. En outre, le rapport contient des informations détaillées sur la date de fin des saisons professionnelles et la date prévue de début de la prochaine saison dans les pays respectifs. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés permettent l'échange d'expériences. Les défis à court et à long terme varient entre la gestion de la pandémie et les défis existants avant la crise sanitaire.

Les observateurs ont fait état de l'impact sur leurs activités, par exemple sur l'impact disproportionné de la pandémie sur les supporters handicapés. Les organisations non gouvernementales signalent que la pandémie a également eu un impact sur leurs activités. Les bonnes pratiques qui ont émergé sont centrées sur l'adaptation des activités et la volonté de mieux reconstruire.

Les données recueillies dans le cadre des enquêtes ont été complétées par des actualités, de la législation et des documents de politique générale (protocoles et orientations en matière de sécurité et de santé) mis en place par les gouvernements et les organisations sportives, tant pendant le confinement que pour préparer le retour dans les stades. Cette compilation est une source d'information précieuse qui a été mise à la disposition des États parties et des observateurs des conventions sur la violence des spectateurs et de Saint-Denis.

Introduction

La pandémie COVID-19 et les mesures prises pour enrayer sa propagation ont eu un impact important sur l'organisation des manifestations sportives. Alors que de plus en plus d'États sont en transition de retour «à la normale», de nouveaux défis se posent, notamment comment garantir la sécurité des manifestations sportives et comment faire face à l'impact social et économique du confinement.

Pour permettre au Comité T-RV du Conseil de l'Europe et au futur Comité T-S4 d'évaluer l'impact actuel et futur de la crise COVID-19 sur les politiques et pratiques nationales en matière de sécurité, de sûreté et de services (S4) des manifestations sportives, le Bureau du T-RV a invité tous les Etats parties[1] à la Convention sur la violence des spectateurs et à la Convention de Saint-Denis à répondre à une brève enquête préparée par le Secrétariat du Conseil de l'Europe. Un total de 28 autorités gouvernementales et PNIF[2] ont répondu au nom de leurs États parties respectifs (voir figure 1). En outre, cinq observateurs[3] du Comité T-RV ont répondu à une enquête personnalisée, à savoir la Géorgie, l'Union des associations européennes de football (UEFA), Football Supporters Europe (FSE), le Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE) et Colour Blind Awareness, ce qui fait un total de 33 réponses traitées dans le présent rapport. La période de collecte des données s'est étendue du 10 juin au 7 août 2020. La situation a peut-être déjà changé depuis lors en raison d'une évolution rapide de la situation.

L'enquête a été diffusée entre le 10 juin et le 7 août 2020. Seules les réponses complètes[4] reçues dans ce délai[5] sont analysées dans le présent rapport. Il comprend un questionnaire de 17 questions, dont plusieurs sous-questions, destiné aux États parties et un questionnaire distinct, adapté, de 8 questions, destiné aux États

---

[1] Un "État partie" à un traité est un pays qui a ratifié ou adhéré à ce traité particulier, et qui est donc juridiquement tenu par ses dispositions.

[2] Le "PNIF" (Point National Information Football) est un point de contact central de la police établi dans chaque État partie pour servir de point de contact direct pour l'échange d'informations pertinentes et pour faciliter la coopération policière internationale en rapport avec les matches de football de dimension internationale.

[3] "Statut d'observateur" : statut accordé par une organisation internationale à un pays non-membre, à une organisation internationale ou à une organisation non gouvernementale pour leur permettre de participer de manière limitée aux activités de l'organisation, c'est-à-dire sans pouvoir voter ou proposer des résolutions.

[4] L'Andorre a envoyé une réponse incomplète au questionnaire ; elle n'a donc pas été prise en considération dans le présent rapport.

[5] La réponse de la Serbie n'a pas été prise en compte dans ce rapport car elle a été reçue après la date limite et alors que le projet de rapport était déjà terminé.

observateurs et aux organisations sportives[6]. Il a été réalisé à l'aide de l'application en ligne "EU Survey", de la Commission européenne (disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/eusurvey/home/welcome). Ce rapport a été rédigé par un consultant externe du Conseil de l'Europe, en coopération avec le secrétariat du T-RV/T-S4.

Ce rapport présente les informations fournies dans l'enquête et les compare entre les pays européens. Le rapport vise à faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences nationales et internationales en réponse à cette situation sans précédent. Cela comprend les mesures prises par les autorités et les organisations responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de sécurité et de sûreté lors des manifestations sportives au niveau national et international. En outre, il tentera également d'évaluer l'impact possible de ces mesures à court et à long terme.

[6] Les questions 16 et 17 aux États, ainsi que les questions 7 et 8 aux observateurs étatiques et aux organisations sportives, ont été utilisées uniquement à des fins internes et ne sont donc pas analysées dans le présent rapport.

Partie I - Impact sur les politiques et pratiques nationales en matière de S4

1.1 Mesures et restrictions imposées dans les pays en raison de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 se propage dans le monde entier depuis la fin de 2019 et touche de plus en plus pratiquement tous les aspects de la vie publique et privée. En tant que partie intégrante de la vie sociale, le sport n'a pas fait exception. À partir de la mi-janvier 2020, les manifestations sportives en Asie ont été reportées ou annulées. Ces reports ou annulations liés à la pandémie ont ensuite pris de l'ampleur et ont affecté les sports organisés dans le monde entier, à tous les niveaux. En mars 2020, cela a conduit le Comité international olympique à décider de reporter les Jeux olympiques à 2021 et l'UEFA à reporter l'EURO 2020 d'un an.

Avant de se concentrer sur les autres effets sur le secteur du sport, l'enquête T-RV/T-S4 s'enquiert des mesures et restrictions génériques imposées en raison de la COVID-19. La première série de questions est consacrée à l'analyse des mesures et des restrictions imposées par les gouvernements en réponse à la pandémie. La plupart des pays ont répondu avec les mêmes restrictions. Tous les États parties ont mis en place des mesures de distanciation sociale et des restrictions lors des rassemblements publics, y compris les manifestations sportives. Presque tous les États parties (93 %) ont mis en place des confinements/restrictions aux frontières, des isolements et des annulations de vols. Toutes les actions n'étaient pas dues à des directives gouvernementales, par exemple les annulations de vols en Belgique n'étaient pas exclusivement dues à des restrictions gouvernementales mais principalement à un nombre de passagers inférieur. La quarantaine a été mise en œuvre dans 82 % des États participant à cette enquête. Bien entendu, d'autres mesures ont été introduites dans tous les pays, par exemple l'utilisation obligatoire de masques faciaux dans les transports en commun. La figure 2 donne plus de détails sur les mesures et les restrictions imposées.

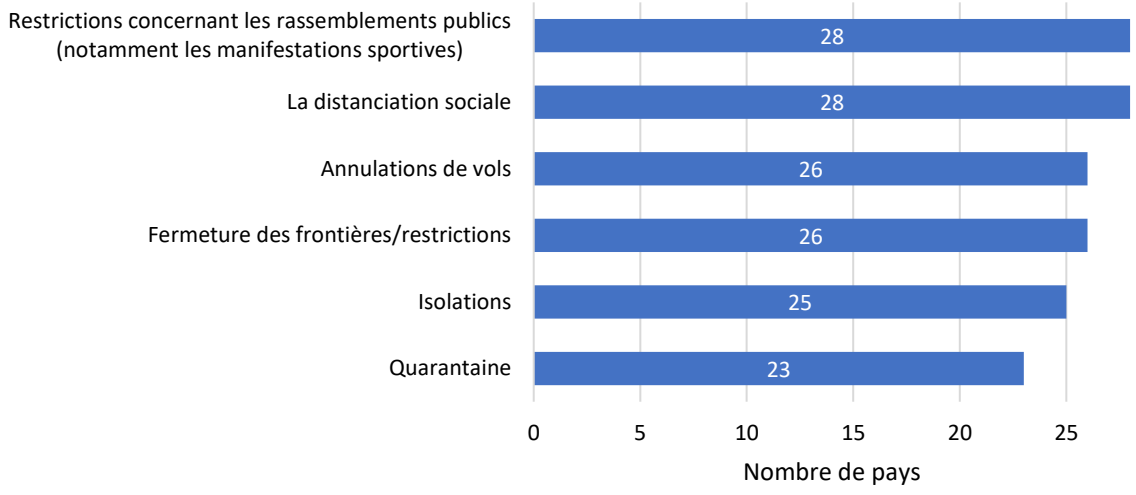

Figure2 : Mesures et restrictions imposées dans les pays en raison de la COVID-19 (bleu : pays qui ont imposé des mesures)

Comme tous les pays (à l'exception du Liechtenstein) ont introduit des mesures de confinement et/ou des quarantaines, des modèles de travail différenciés ont dû être appliqués dans les services publics et dans les PNIF en particulier. Le télétravail et le personnel en service partiel relève sont les modèles de travail les plus utilisés dans les services publics et dans les PNIF. Les PNIF ont également affecté du personnel à d'autres missions prioritaires. Les modèles de travail choisis sont spécifiés dans la figure 3.

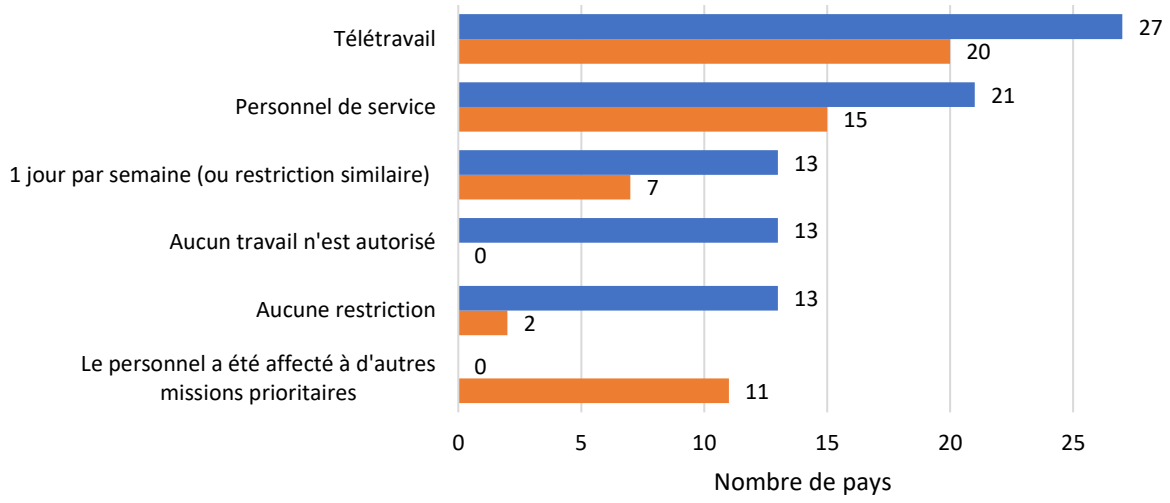

Figure3 : Modèles de travail dans les services publics (bleu) et les PNIF (orange) pendant la pandémie COVID-19

1.2 Impact de la pandémie COVID-19 sur le secteur du sport

Depuis son apparition fin 2019, la pandémie COVID-19 a eu un impact majeur sur des régions du monde entier, y compris l'Europe. La pandémie a entraîné de nombreuses restrictions dans la vie quotidienne en général, mais aussi plus spécifiquement sur les manifestations sportives. Pendant le confinement, toutes les compétitions en salle et une grande majorité des compétitions en plein air ont été reportées ou annulées. Les centres d'entraînement et les salles de sport ont été fermés et tous les camps d'entraînement ont été annulés. Seul un nombre limité de camps d'entraînement a été autorisé en Estonie, en Allemagne, en Hongrie, en Italie et en Slovaquie. Néanmoins, au moment où la collecte des données a eu lieu, à savoir le 10 juin et le 7 août 2020, la situation avait déjà changé. Après l'assouplissement des règles de confinement, la plupart des pays ont autorisé au moins un nombre limité de camps d'entraînement et de compétitions. La moitié des pays participants ont autorisé les compétitions en plein air. Entre-temps, dans 60 % des pays, les compétitions en salle étaient toujours impossibles. Cependant, un tiers des pays ont indiqué qu'ils n'avaient pas été en mesure d'assouplir les restrictions en matière de sport depuis le confinement. Le

tableau 1 et la figure 4 donnent plus de détails sur les mesures et les restrictions appliquées pendant et après le confinement.

Tableau 1: Comment la pandémie COVID-19 a-t-elle affecté l'activité sportive dans votre pays (au moment de la collecte des données) ? (réponse multiple possible)

	Pendant le confinement		Pays répondant différemment à la majorité	Au moment de la rédaction du présent document		Pays répondant différemment à la majorité
	oui	non		oui	non	
Les compétitions en salle sont reportées ou annulées	28	0		13		
Les compétitions en plein air sont reportées ou annulées	27	1	Pas en Roumanie	6		
Les centres d'entraînement et salles de sport sont fermés	26	2	Pas en Hongrie et Suisse	2	26	Oui à Monaco et au Royaume-Uni
Tous les camps d'entraînement sont annulés	25	3	Pas en Hongrie, Roumanie et Suède	1	27	Oui à Monaco
Seul un nombre limité de camps d'entraînement est autorisé	5	23	Seulement en Estonie, Allemagne, Hongrie, Italie et Slovaquie	11	17	Oui au Danemark, en France, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège, au Portugal, en Espagne, en Suède, en Turquie et au Royaume-Uni
Pas de changement				8		Oui en Belgique, Bulgarie, Grèce, Hongrie, Liechtenstein, Pologne, Lituanie et Turquie

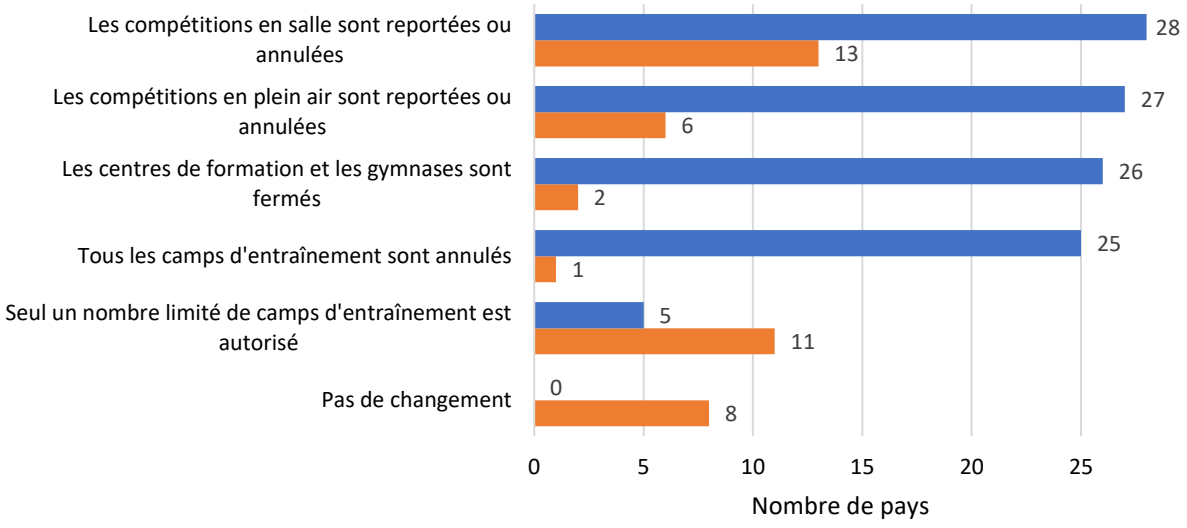

Figure4 : Impact de la pandémie COVID-19 sur l'activité sportive pendant le confinement (bleu) et au moment de la collecte des données (orange)

1.3 Décisions sur la reprise ou non de la saison de football professionnel

L'enquête a également examiné les décisions et mesures affectant les ligues de football professionnel.

Étant donné que le Liechtenstein joue dans la ligue suisse et Monaco dans la ligue française, 26 ligues sont prises en compte dans cette section.

La France (dont le Monaco), les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg ont décidé de clôturer leur saison de football professionnel. La France n'a joué que la finale de deux coupes et la Belgique a joué la finale de sa coupe et un match de promotion en première division.

Sur les 22 ligues qui ont repris leur saison, 13 ont décidé d'ouvrir les matches à un nombre limité de supporters. Neuf ligues ont décidé de reprendre avec des matches à huis clos. En outre, l'autorité sanitaire nationale du Portugal a inspecté et certifié tous les stades pour s'assurer qu'ils pouvaient accueillir des matches de football en toute sécurité. En conséquence, certains clubs portugais ont dû changer de stade pour accueillir des matchs à domicile. La figure 5 illustre la manière dont les pays ont décidé de reprendre ou non leur saison professionnelle.

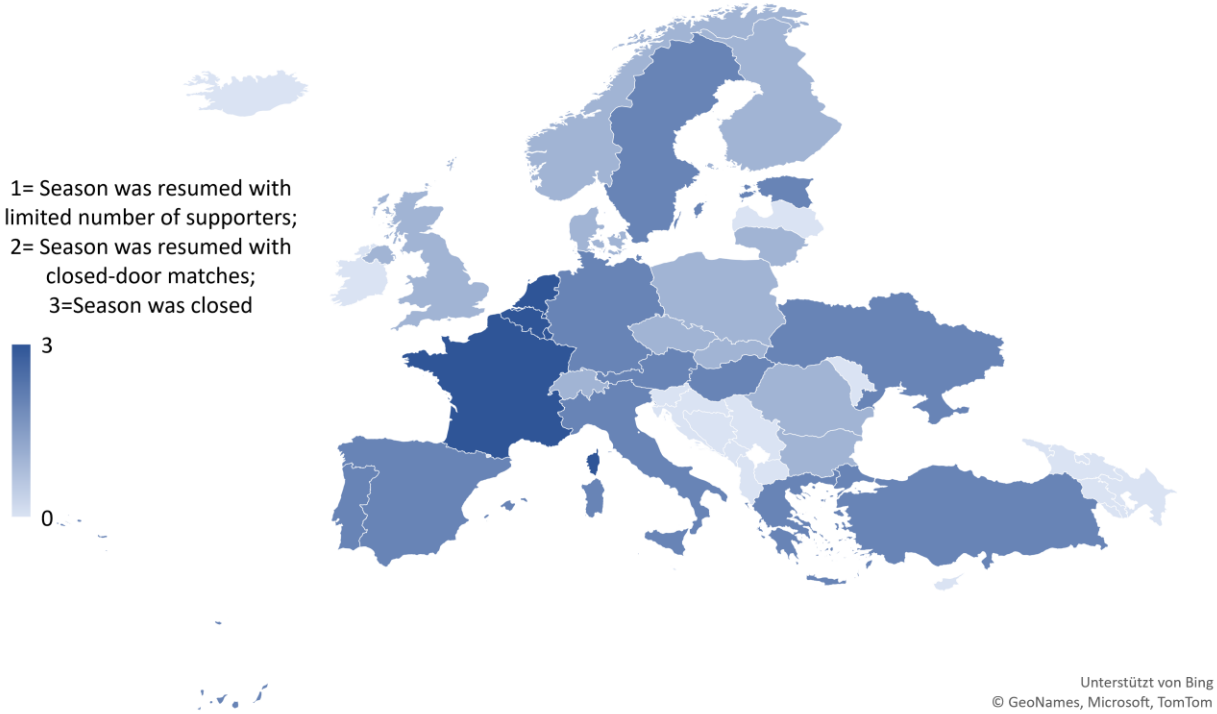

Figure 5 : Carte des pays participant à l'enquête qui ont repris leur saison avec un nombre limité de supporters (bleu clair), qui ont repris leur saison avec des matches à huis clos (bleu) et ceux qui ont fermé leur saison (bleu foncé)

Les pays qui ont repris et terminé leur saison ont donné des informations complémentaires sur le processus de décision. L'évaluation de l'enquête montre que les pays participants ont consulté différentes institutions au cours du processus décisionnel. Alors que les autorités du football ont été consultées dans 92 % des cas, la police a été consultée dans 57 % des cas et les organisations de supporters n'ont été consultées que dans 21 % des cas. Par conséquent, les autorités du football sont perçues comme la partie prenante la plus importante. Cependant, il est possible d'inclure davantage les organisations de supporters dans le processus décisionnel.

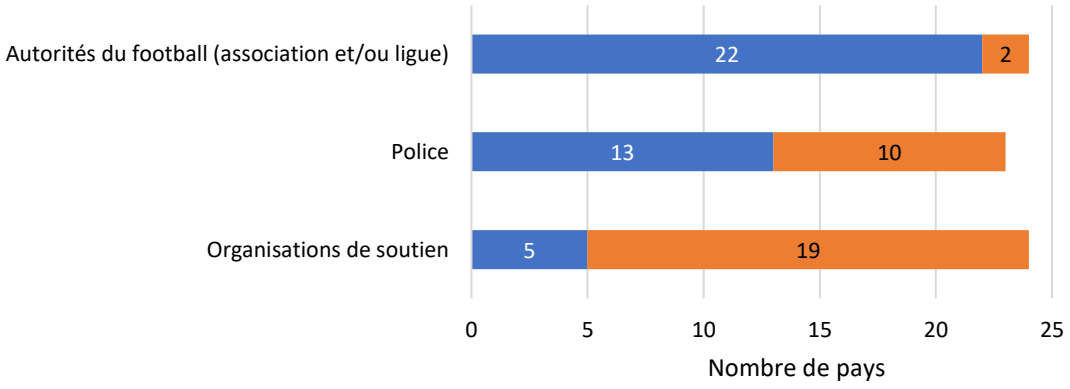

Figure 6 : Institutions consultées dans le cadre du processus décisionnel de reprise ou non de la ligue de football (bleu: l'institution a été consultée; orange: l'institution n'a pas été consultée)

La dernière question sur la reprise de la ligue professionnelle porte sur les stratégies de désescalade (du confinement vers le retour « à la normale »). Les étapes de désescalade sont-elles intégrées dans la mise en œuvre des mesures sanitaires/sécurité/sûreté des sites sportifs dans le cadre de la stratégie de retour «à la normale» ?

Au total, 17 pays ont mis en place des stratégies de désescalade. La plupart d'entre eux ont d'abord autorisé l'entraînement individuel avant d'autoriser l'entraînement collectif. Cette mesure a été suivie par des compétitions. L'étape suivante permet aux spectateurs de se rassembler tout en respectant la distanciation sociale et les dispositions sanitaires supplémentaires mises en place, comme la séparation en différentes tribunes du stade. Comme dernière étape, le nombre de spectateurs augmente avec le temps. Les étapes de désescalade dépendent souvent du nombre de personnes infectées et peuvent varier au sein d'un même pays en raison des différences régionales et locales.

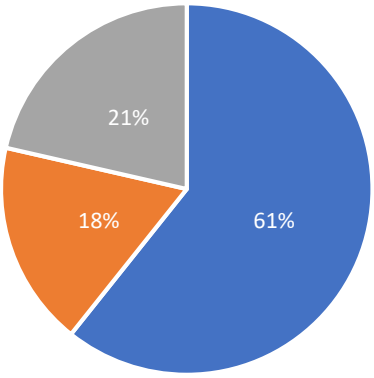

Figure 7 : Pays ayant adopté des stratégies de désescalade dans la mise en œuvre de mesures sanitaires/sécurité/sûreté sur les sites sportifs dans le cadre de la stratégie de retour «à la normale» (en bleu), les pays sans stratégie de désescalade (orange) et les pays qui n'ont pas répondu (gris)

1.4 Décisions concernant les autres sports

Malgré le fait que le football ait dominé les discussions nationales et internationales, l'enquête a également examiné les décisions concernant d'autres manifestations sportives. Un bon tiers des pays ont décidé de fermer la saison pour les sports collectifs. Dans 29 % des pays, la saison a été ou sera reprise et dans 21 %, la saison a été reportée jusqu'à nouvel ordre.

Dans les sports individuels, le pourcentage de saisons reprises et achevées est remarquablement plus élevé que dans les sports collectifs. Un pays sur quatre a reporté la saison jusqu'à nouvel ordre et 14 % l'ont clôturée.

Il est clair que les sports collectifs étaient plus susceptibles de clôturer leurs saisons, tandis que les saisons sportives individuelles étaient reprises et achevées.

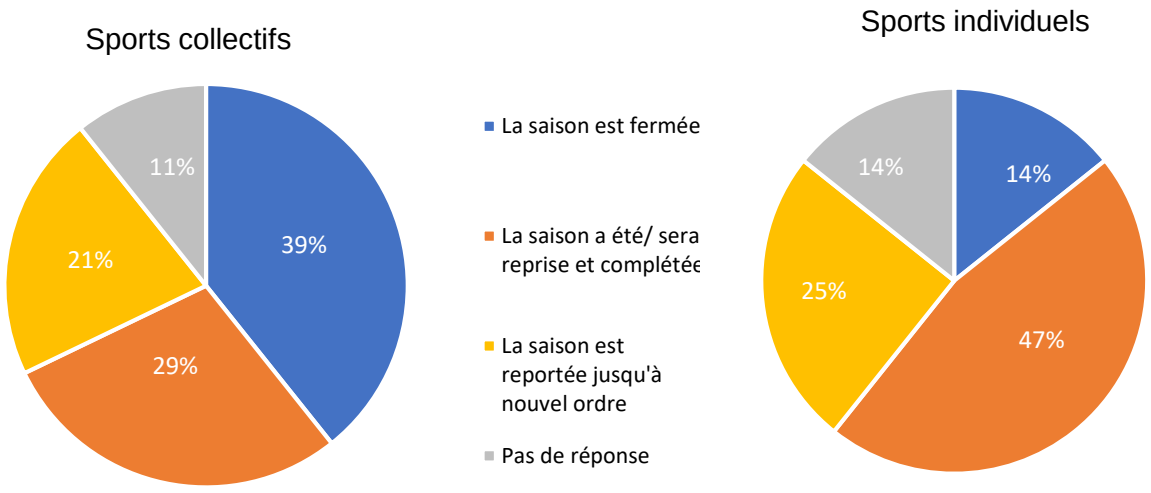

Figure 8 : Décisions de reprise ou de clôture de la saison dans les sports individuels et collectifs

1.5 Précautions sanitaires dans les matches à huis clos

Les précautions sanitaires sont une contribution importante pour arrêter la propagation du virus. En outre, pendant les matchs de football, les précautions sanitaires peuvent contribuer à protéger les équipes, les arbitres, le personnel de sécurité et la presse. Une grande majorité (86 %) des États parties ont mis en place des précautions sanitaires. Des protocoles et des consignes sanitaires génériques pour les matches à huis clos sont partagés en tant que bonnes pratiques entre les États parties et les observateurs.

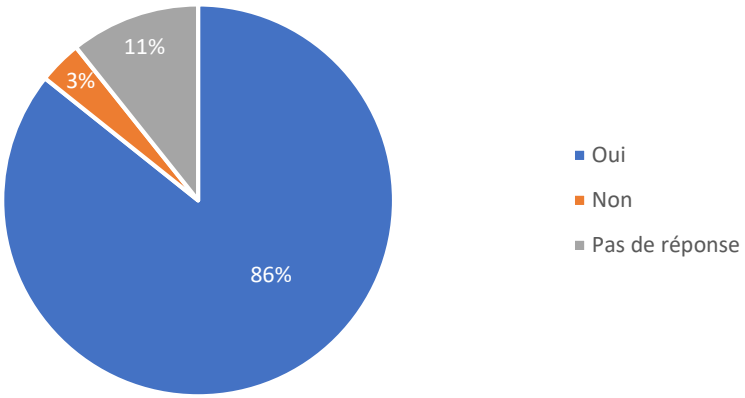

Figure 9 : Existence de précautions sanitaires dans les matches à huis clos

24 pays ont mis en place des mesures sanitaires pour les matches à huis clos. La plupart d'entre eux ont limité le nombre de personnes dans le stade. Deux pays sur trois ont procédé à un test préalable de tous les participants. Des kits de protection individuels pour le personnel de sécurité et la possibilité d'annuler la compétition à un stade ultérieur sont utilisés par environ 50 % des pays. Fait remarquable, moins d'un pays sur deux dispose d'un plan d'urgence au cas où une équipe ne pourrait pas poursuivre la compétition pour des raisons sanitaires. D'autres mesures impliquent le port de masques faciaux et des recommandations pour les équipes sur la manière de se comporter lors d'un séjour à l'hôtel. La figure 10 donne plus de détails à ce sujet.

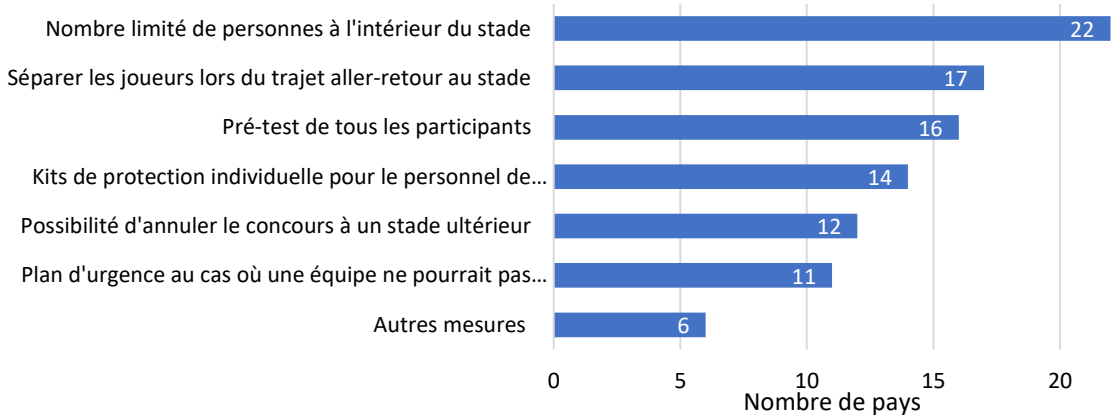

Figure 10 : Mesures sanitaires utilisées lors des matches à huis clos

La responsabilité de l'application du protocole sanitaire dans les stades incombe à différentes institutions et est le plus souvent partagée entre plusieurs institutions. Dans la grande majorité des États, l'organisateur et le propriétaire du stade sont responsables de l'application du protocole sanitaire. Les autorités de santé publique ont également joué un rôle important et la police un rôle moins important, ce qui est compréhensible.

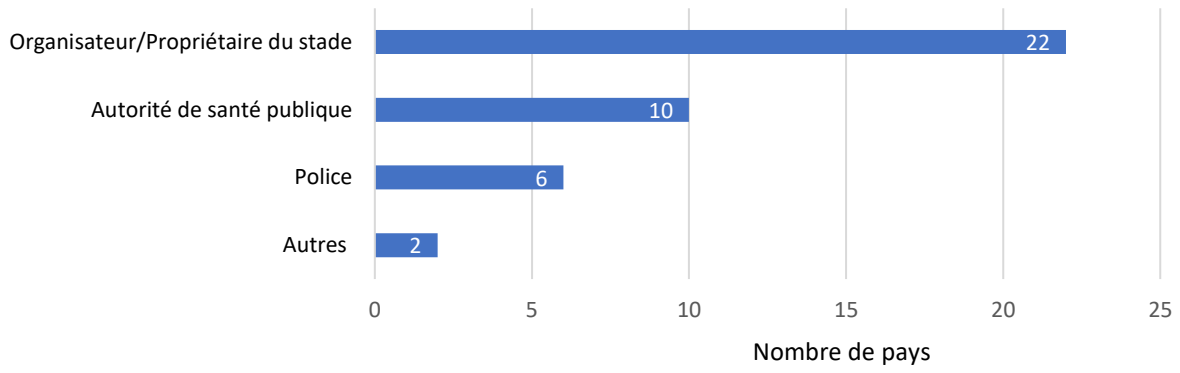

Figure 11 : Responsabilité de l'application du protocole sanitaire

La plupart des États parties ont limité le nombre de personnes à l'intérieur du stade. Il a été précisé comment le nombre de participants était limité. Un tiers des pays a limité à 100 le nombre de participants aux matches à huis clos. De grandes différences peuvent être observées sur ce point, car en Suède seuls 50 participants étaient autorisés, tandis qu'au Danemark et en Suisse jusqu'à 500 participants assistaient aux matchs à huis clos.

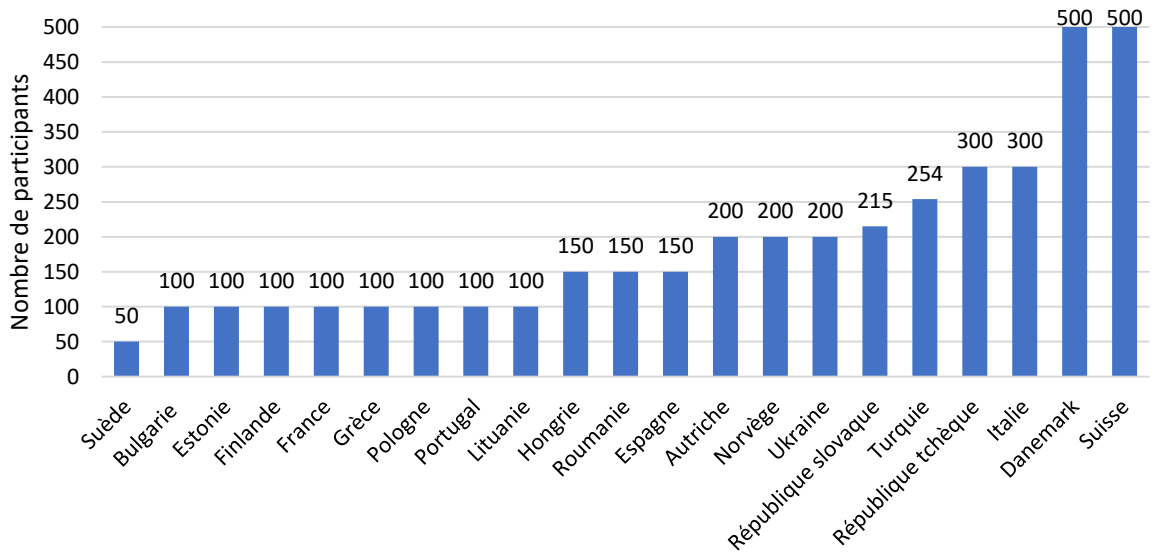

Figure 12 : Le nombre de participants est limité dans les matches à huis clos

Même s'il n'y a pas de supporters dans les matches à huis clos, les policiers et le personnel de sécurité privée/stadiers doivent être présents. Une grande majorité de pays a limité le nombre de policiers entre zéro et 20 dans les matches à huis clos. À l'extérieur du stade, un plus grand nombre de policiers ont été impliqués. Une grande majorité de pays ont eu recours à des agents de sécurité privée ou à des stadiers. On

peut également noter que le nombre et l'affiliation du personnel de sécurité privée/stadiers varient d'un pays à l'autre.

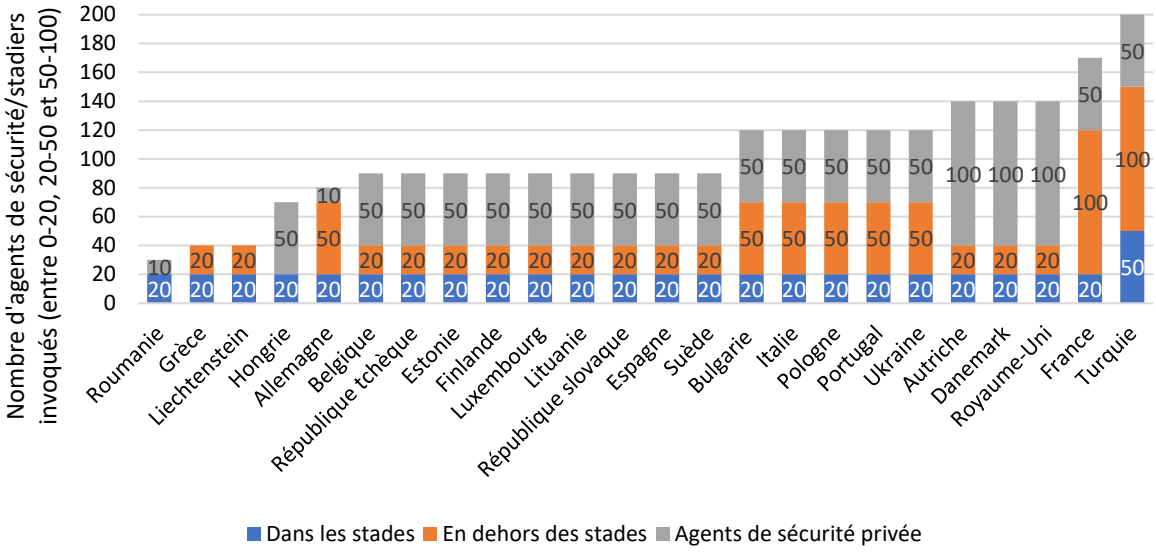

Figure 13 : Nombre moyen de policiers à l'intérieur des stades (bleu), à l'extérieur des stades (orange) et les stadiers/agents de sécurité privée (en gris) impliqués dans des matches à huis clos

Historiquement, les incidents se produisent généralement à l'intérieur, à l'extérieur et à proximité des stades. C'est pourquoi l'enquête a demandé si des mesures de sécurité étaient prévues aux alentours du stade, lors des matches à huis clos. La moitié des États parties répondants ont indiqué une interdiction des rassemblements de supporters. Cependant, dans de nombreux pays, les rassemblements publics sont interdits de quelque manière que ce soit en raison des restrictions de confinement.

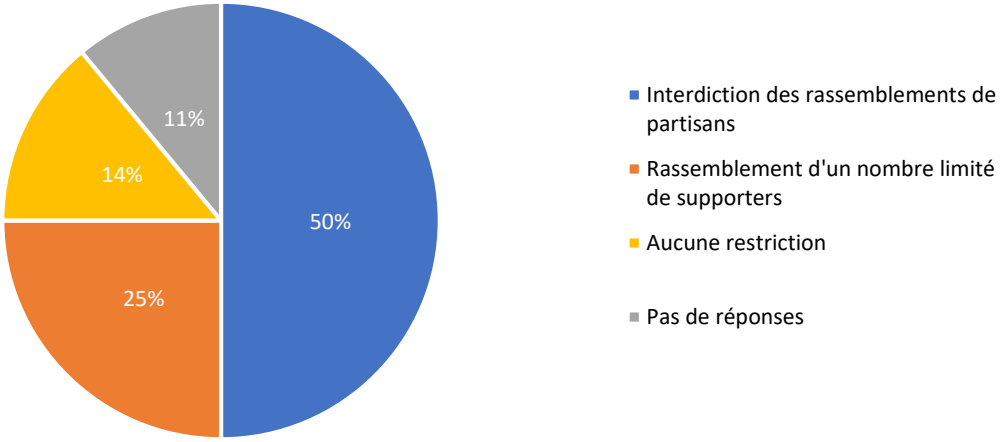

Figure 14 : Mesures de sécurité prévues à proximité du stade pendant les matches à huis clos

L'enquête demandait également, par une question ouverte, comment les groupes de supporters ont réagi à la décision d'organiser des matches à huis clos. La moitié des répondants ont déclaré que les supporters ont accepté les décisions avec compréhension et ont respecté les recommandations. Un répondant sur quatre a déclaré que les supporters ont été mécontents. Seul un répondant sur huit a fait état de rares incidents. Dans l'ensemble, bien que les supporters n'aient pas été satisfaits de la situation, ils ont souvent accepté les décisions.

Qu'est-ce qui a été fait en retour en faveur des supporters pour compenser la décision d'organiser des matches à huis clos, le cas échéant ? La moitié des pays ont déclaré qu'aucune mesure n'a été prise en faveur des supporters. Au moins une ligue sur quatre a assuré la retransmission télévisée gratuite des matches. D'autres mesures ont compris des images de supporters placées dans les tribunes de certains stades, par exemple en Bulgarie. En France, en Pologne et en Espagne, certains clubs de football ont remboursé partiellement les billets de saison des supporters. Des séances de retransmission publique en voiture (drive-in) ont été organisées en République tchèque, au Danemark et en Lituanie. La figure 15 donne plus de détails à ce sujet.

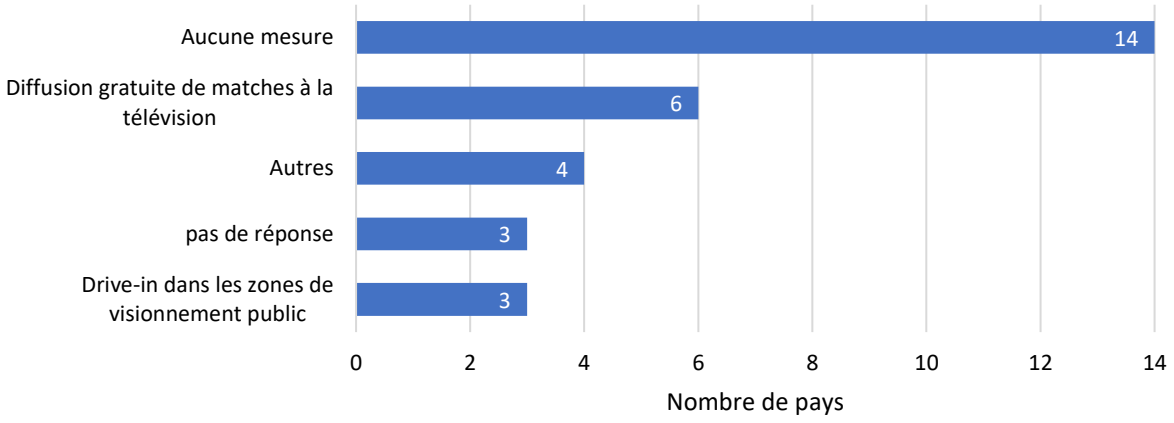

Figure 15 : Mesures éventuelles prises en faveur des supporters

1.6 Incidents lors de matches à huis clos

Les répondants à l'enquête ont été invités à signaler tout incident survenu à l'intérieur ou à l'extérieur des stades lors des matches à huis clos. La grande majorité d'entre eux ont déclaré qu'il n'y a pas eu d'incidents graves dans leur pays. Des rassemblements illégaux ont été signalés en Pologne, en Ukraine, en République tchèque et une fois en Espagne. Le protocole sanitaire a été violé en France et en Pologne, ainsi qu'en Bulgarie lors de matchs à portes ouvertes, ce qui a conduit le gouvernement à décider de jouer des matchs à huis clos. Seul le Portugal a signalé des manifestations de supporters contre les décisions prises par le gouvernement et

les autorités du football. Selon les réponses données dans cette enquête, aucun événement violent n'a eu lieu entre des groupes de supporters à l'extérieur du stade.

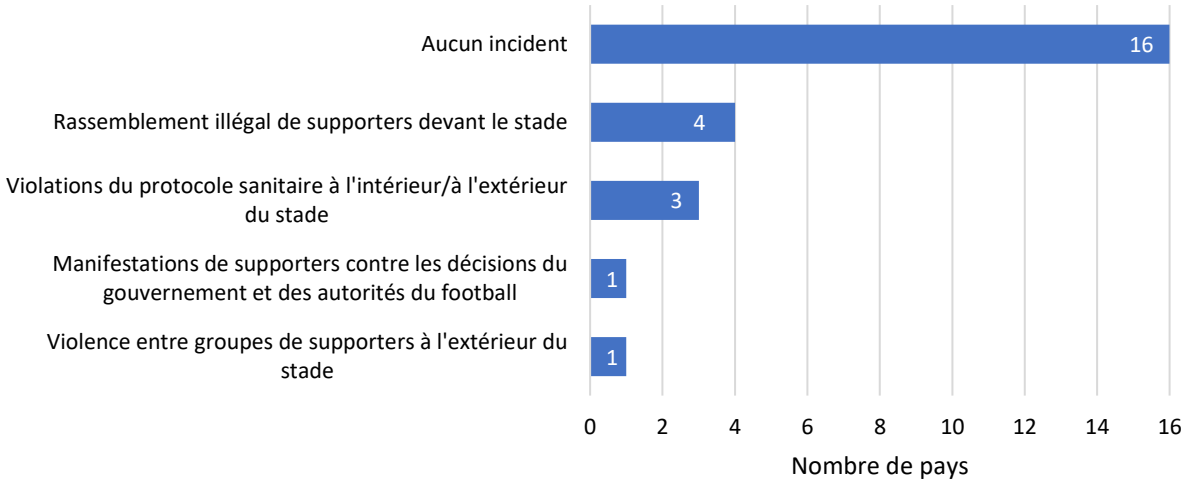

Figure 16 : Incidents importants signalés lors de matches à huis clos à l'intérieur et à l'extérieur des stades (plusieurs réponses possibles)

1.7 Fin de la saison de football en cours et début de la saison prochaine

Les répondants ont été interrogés sur la date prévue de la fin de la saison en cours de la première ligue de football. Deux des pays interrogés ont déclaré que leur championnat se terminerait pendant la première moitié de juillet, huit pendant la deuxième moitié de juillet et quatre pendant la première moitié d'août. Dix ont précisé les dates de début de la saison suivante et quatre n'ont pas répondu. La figure 16 fournit des détails supplémentaires en indiquant la fin de la saison de football en cours de chaque pays avec les diamants rouges.

En outre, les répondants ont été invités à indiquer quand la prochaine saison devrait commencer. Cette date était indiquée par un diamant vert dans la figure. D'autres commentaires ont été ajoutés en fonction des réponses données dans l'enquête.

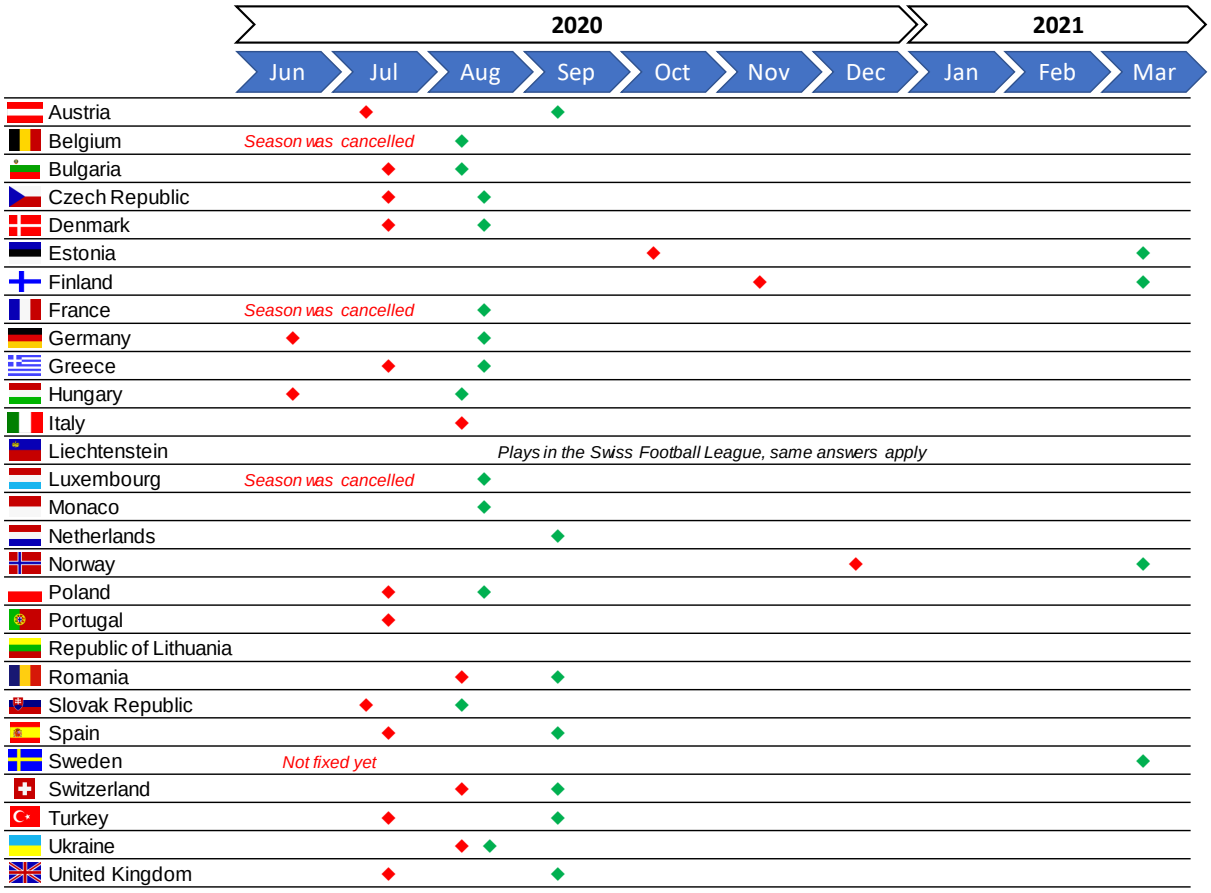

Figure 17 : Fin de la saison de football 2019/2020 (rouge), début de la nouvelle saison 2020/2021 (vert)

1.8 Bonnes pratiques et enseignements tirés

L'enquête ne visait pas seulement à recueillir et à analyser le *status quo,* mais aussi à permettre l'échange de bonnes pratiques et de retours d'expérience entre les États parties. Chaque répondant devait décrire brièvement jusqu'à trois bonnes pratiques et enseignements tirés de la crise sanitaire. Un résumé de la réponse de chaque pays est cité dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Brève description des bonnes pratiques et des enseignements tirés au niveau national

Autriche	• Il est très important que les spotters soient présents même lors des matches à huis clos. Un nombre réduit de policiers suffit pour ces matches. • Même dans un contexte de matches à huis clos, le contact permanent et régulier entre le PNIF et la Ligue et la Fédération de football est essentiel.
Belgique	• Rien n'est directement lié à la police des matches de football, car aucun match officiel n'a été joué jusqu'à présent. • En général, il est très difficile d'établir des règles qui s'appliquent dans toutes les situations et pour tous. • Les règles sont régulièrement adaptées à l'évolution de la crise et les gens ne savent pas toujours comment se comporter à ce moment-là. Lorsque la crise persiste, les gens sont moins enclins à continuer à suivre les règles restrictives. • Nos institutions ont fait de grands pas en avant dans la nouvelle façon de travailler avec l'accès à distance aux données et l'utilisation d'outils pour les réunions virtuelles.
Bulgarie	• Les relations des supporters avec la police et les stadiers ont été renforcées. • Pendant les matches à portes ouvertes, les stadiers ont fait leur travail mieux que d'habitude. • L'approche « services » a considérablement changé pour le mieux pendant la crise.
Estonie	• Il faut toujours procéder pas à pas en assouplissant les restrictions. • Ne faites pas de distinction entre les sports. • La coopération entre toutes les parties prenantes est extrêmement nécessaire.
Finlande	• Une bonne décision a été d'arrêter tous les manifestations sportives avec des spectateurs.
France	• Le gouvernement français et la Fédération française de football ont décidé, dès que possible, d'organiser des compétitions sportives à huis clos afin d'éviter la propagation de la pandémie. • Pour préserver la sécurité du personnel et des supporters du football, la décision de mettre fin à toutes les saisons professionnelles a été prise, malgré les conséquences sportives et économiques.
Allemagne	• Processus décisionnel rapide. • Des citoyens disciplinés. • L'aide gouvernementale là où elle est nécessaire.
Grèce	• Une meilleure coopération des États dans les questions d'intérêt sanitaire. • Contrôle total des participants aux manifestations sportives.
Hongrie	• La situation du coronavirus est en constante évolution et la désinformation peut se propager rapidement. Il est donc essentiel que les services publiques et les organisations sportives communiquent clairement et souvent par des canaux officiels ou des canaux facilement mis à jour. • La communication directe avec les groupes d'ultras est essentielle.

	• La communication et les réseaux sociaux doivent être utilisées pour diffuser les règles sanitaires. • La distance de sécurité doit être assurée par des obstacles physiques, par exemple : des figures en carton.
Lituanie	• Les réunions en ligne et le télétravail. • Normes supplémentaires sur les équipements de protection individuelle pour les policiers. • Les algorithmes de réponse de la police ont été modifiés en fonction de la situation COVID-19.
Luxembourg	• La majorité des fédérations sportives n'étaient pas préparées à de telles situations de crise (notamment en ce qui concerne les procédures administratives internes) et se sont adaptées depuis. • Le respect rigoureux des mesures sanitaires par les fédérations et les clubs.
Monaco	• La distanciation sociale. • Le port du masque. • Des tests réguliers.
Pays-Bas	• L'approche intégrée et la coopération sont essentielles
Pologne	• Excellente coopération entre le gouvernement et les autorités du football. • Soutien financier de la fédération de football aux clubs de football professionnels (environ 26 millions d'euros). • Directives sanitaires pour les clubs. Enseignements tirés : la politique financière des clubs professionnels doit prendre en considération la possibilité que la compétition puisse être suspendue ; maintenir la distanciation sociale des supporters dans le stade et mesurer la température à l'entrée du stade.
Portugal	• Tester autant que possible, pour avoir une meilleure image de la réalité. • Prendre des mesures et des restrictions différentes selon la situation locale, ce qui amène également les gens à ressentir un impact plus direct sur leur propre comportement à l'égard des mesures préventives et de l'évolution de la situation sanitaire. • Les services publics devront être préparés autant que possible pour le télétravail, notamment en ce qui concerne l'utilisation de logiciels basés sur le cloud, de réseaux privés virtuels (VPN) et d'outils de collaboration pour améliorer le travail d'équipe à distance, chaque fois que cela est possible. Cela permet la continuité de nombreuses tâches, en maintenant les pertes de productivité à un niveau minimum.
Slovaquie	• Comme tous les événements publics ont été reportés à la mi-juin, aucun retour d'information pertinent concernant les pratiques utilisées n'a été obtenu en fait.
Espagne	• Coordination. • La santé avant tout. • Valoriser davantage la prévention.

Turquie	• Veiller à ce que la distance sociale, le port du masque et l'hygiène personnelle soient reconnus par tous. • Éviter le risque d'infection en fermant les installations sportives et les terrains d'entraînement au début de la période de pandémie. • La filiation fonctionne pour les athlètes et le personnel. • Les effets positifs des matches joués à huis clos. • Étendre la méthode de travail flexible et accroître la qualité de la fourniture de services en ligne.
Ukraine	• Garder une distance de sécurité à l'intérieur. • Ventilation des locaux fermés. • Une grande attention a été accordée aux nouvelles règles de circulation des clubs de football en Ukraine (un avion, un wagon de train, un bus ou deux bus séparés pour maintenir la distance sociale).
Royaume-Uni	• Partenariat. • Consultation. • La distanciation sociale.

1.9 Défis à court et à long terme

La pandémie COVID-19 a créé et créera de nouveaux défis qui auront un impact sur le football et d'autres manifestations sportives. À court terme (saison 2020/2021), de nombreux défis restent à relever pour préserver la sécurité, la sûreté et les services lors des manifestations sportives.

Une majorité d'États perçoit les plus grands défis liés à la propagation du virus. Le Danemark, le Luxembourg, le Monaco, le Portugal et la Lituanie perçoivent l'évolution incertaine de la pandémie comme un défi. À cet égard, la conformité et la gestion des réglementations des autorités sanitaires concernent les décideurs de différentes organisations publiques et privées. En conséquence, la mise en œuvre des mesures liées à la pandémie de COVID-19 est perçue comme un défi. Concrètement, ils mentionnent le respect des recommandations des autorités sanitaires, la gestion de la limitation du nombre de spectateurs et le respect des protocoles sanitaires comme des défis majeurs. En outre, des événements majeurs comme la célébration des victoires dans des championnats constituent des menaces pour la sécurité et la sûreté des matches de football. En outre, le processus de transition des matches à huis clos vers des stades complets et le respect des mesures sanitaires sont perçus comme un défi majeur à court terme.

Certains pays notent que le plus grand défi est de revenir aussi vite que possible à une situation où il n'y a plus de restrictions par rapport au nombre de supporters. Sinon, certains pays s'attendent et craignent des réactions violentes des supporters

si la situation sanitaire continue à rendre impossibles les matches avec les spectateurs.

Les pays ont également mentionné que les clubs auraient des difficultés financières si les restrictions restaient en vigueur pendant une période plus longue. D'un autre point de vue, le plus grand défi est la communication positive envers tous les acteurs impliqués dans l'événement sportif afin de donner le bon message pour respecter le protocole. En général, l'incertitude est perçue comme un défi.

Pour certains pays, les plus grands défis ne sont pas nécessairement liés à la pandémie, mais à des problèmes systémiques. Par exemple, la répartition des rôles entre les différentes institutions responsables de l'application d'une approche intégrée multi-agences. Un certain nombre de pays n'ont pas encore identifié de défis particuliers.

Au-delà de 2021, deux défis à moyen-long terme ont été mentionnés par la plupart des États.

Tout d'abord, la crainte de nouvelles vagues de contagion et le retour d'importantes restrictions pour contenir sa propagation. Le Danemark, l'Estonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Lituanie et la Roumanie ont souligné qu'il s'agissait là de leur principal défi. À cet égard, la participation à des compétitions avec des spectateurs, partiellement ou totalement, et le respect des recommandations des autorités sanitaires sont généralement perçus comme le plus grand défi. Comme le virus devrait rester, des normes communes concernant les distances et les masques faciaux sont souhaitables pour certains répondants. Certains pays s'inquiètent de la manière dont les supporters pourront retourner dans les stades en toute sécurité. Les problèmes financiers des clubs ont également été signalés comme une préoccupation, bien que l'importance des problèmes reste évidemment liée à l'évolution de la pandémie.

Deuxièmement, et en mettant de côté les questions liées à la COVID-19, les pays ont mentionné des défis qu'ils avaient déjà identifiés comme importants à relever avant la crise sanitaire. La France, l'Allemagne, la Grèce et le Monaco sont davantage concernés par des défis bien connus tels que l'utilisation d’engins pyrotechniques et leur interdiction. Le contrôle efficace de la violence des supporters à l'intérieur et à l'extérieur des stades concerne plusieurs pays.

Les procédures législatives en cours pour se conformer à la Convention de Saint-Denis et la réduction du nombre de policiers dans les stades constituent d'autres défis à relever. D'une manière générale, certains pays s'efforcent de réduire le nombre de policiers dans les stades. La préservation de l'enthousiasme et le maintien du lien avec et entre les supporters ont également été mentionnés comme un objectif important.

Partie II - Impact sur les États observateurs et les organisations sportives

La pandémie COVID-19 a également affecté les politiques et les pratiques des observateurs de la Convention sur la violence des spectateurs (T-RV). Les réponses à une enquête reçues d'un État observateur (le ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports de Géorgie) et de quatre organisations sportives non gouvernementales ayant le statut d'observateur (UEFA, Football Supporters Europe, CAFE et Colour Blind Awareness) donnent un aperçu de l'impact de la pandémie sur ces parties prenantes. Le gouvernement géorgien a fait état des impacts et des améliorations de ses processus de travail ainsi que de la coopération intersectorielle entre les ministères pour faire face à la crise sanitaire dans le domaine du sport. En général, les organisations sportives ont soulevé des questions concernant l'accès sûr et égal de tous les spectateurs aux événements à huis clos ainsi qu'aux stades de football dans les conditions de COVID-19.

2.1 L'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités des observateurs

Pour tous les observateurs, la pandémie COVID-19 a eu un impact sur leur processus de travail et a nécessité une flexibilité accrue en ce qui concerne le personnel, les voyages et les événements ou les formations prévus. En particulier, le report des finales de l'UEFA et de l'UEFA EURO 2020 a affecté les activités prévues des organisations sportives.

L'organisation Football Supporters Europe (FSE) signale que la pandémie a eu un impact sur ses activités de trois manières importantes, qui se sont toutes révélées gérables. Tout d'abord, comme tous les événements ont été annulés et les déplacements réduits, ils ont déplacé tous les travaux et événements importants en ligne, en utilisant des applications de visioconférence pour encourager une participation maximale. Deuxièmement, le confinement partiel des crèches et des écoles a réduit la disponibilité de certains membres du personnel. Ils ont alors eu recours à des régimes de subventions publiques et à des économies internes pour assurer une perte de revenus minimale aux personnes touchées. Troisièmement, le report de l'UEFA EURO 2020 a perturbé le calendrier, le budget et les effectifs du FSE, ce qui a entraîné une redistribution du personnel et des ressources existants, tout en veillant à ce qu'ils soient toujours prêts pour le tournoi lorsqu'il aura lieu.

CAFE et Colour Blind Awareness affirment que la pandémie COVID-19 a un impact disproportionné sur leurs groupes cibles (personnes handicapées ou daltoniennes). Colour Blind Awareness n'a pas non plus pu entreprendre une enquête auprès des supporters de football daltoniens pour s'enquérir de l'accessibilité des sites d'accueil de l'EURO 2020. Cependant, l'organisation a examiné certains protocoles "COVID-safe" utilisés pour les matchs de football à huis clos.

CAFE a annulé ou reporté ses formations présentielles aux associations et clubs de football nationaux. Toutefois, l'organisation propose des formations et des webinaires en ligne, ainsi que des notes d'orientation pour améliorer l'accès au football pendant la pandémie.

L'UEFA rend compte des conséquences du report des compétitions sur son personnel. L'UEFA déclare que la plupart des contrats, y compris ceux du personnel temporaire des projets, pourraient être honorés même si de nombreuses activités de l'organisation se sont arrêtées.

2.2 Bonnes pratiques et enseignements tirés de la COVID-19

La crise sanitaire COVID-19 a appelé à des mesures pour assurer la sécurité lors des manifestations sportives. Les enquêtes diffusées par le Conseil de l'Europe ont permis de comprendre comment les organisations sportives en Europe se sont adaptées à cette situation sans précédent, leurs expériences, les retours d'expérience et les bonnes pratiques.

L'UEFA a établi des protocoles de sécurité spéciaux pour les événements et les sites sportifs et a créé une *task force* COVID impliquant la direction générale pour traiter l'impact initial de la crise et la réponse à y apporter. L'UEFA exprime son engagement à prendre en compte la santé et la sécurité de tous les groupes cibles dans son "Protocole de retour au football". Aux yeux de l'UEFA, ce protocole a permis la reprise des compétitions de clubs de l'UEFA en août 2020.

La Géorgie a établi des protocoles de sécurité spécifiques pour les manifestations sportives.

FSE s'est efforcé de faire en sorte que tous les événements physiques et/ou projets aient une composante en ligne pour améliorer l'accessibilité. En ce qui concerne les enseignements tirés, ils ont réalisé que de nombreuses procédures et une grande partie des infrastructures déjà en place leur permettaient de transiter plus facilement vers un monde socialement éloigné. Ils ont également appris que le personnel est très adaptable, plus encore qu'ils ne l'avaient imaginé.

CAFE et Colour Blind Awareness font état de difficultés liées aux mesures de sécurité, qui sont inaccessibles pour leurs groupes cibles. Par exemple, Colour Blind Awareness affirme que les matchs à huis clos ne tenaient pas compte des personnes daltoniennes pendant le match et dans le cadre de la planification des opérations de sécurité, par exemple en assurant une interprétation correcte des zones de couleur dans les stades. En tant que bonnes pratiques, ces ONG soulignent l'importance de dispositifs accessibles pour prévenir une propagation de la pandémie autour des événements footballistiques, par exemple, la conception accessible des robinets automatiques, des sources d'information, des signes ou des marquages tactiles au sol

suffisamment contrastés et accessibles. Ces deux organisations soulignent également la nécessité de consulter et d'inclure les personnes handicapées et daltoniennes dans le processus de planification des mesures de sécurité COVID-19.

2.3 Défis pour préserver la sécurité, la sûreté et les services lors des manifestations sportives

La Géorgie rapporte que les spectateurs ont été autorisés à assister aux manifestations sportives depuis le 31 juillet 2020. Elle souligne le manque de compréhension des normes sanitaires et des protocoles de sécurité comme un défi majeur à moyen-long terme pour empêcher la propagation de la COVID-19 par les manifestations sportives.

Pour l'UEFA, les défis à court et moyen terme (au-delà de 2021) pour préserver la sécurité, la sûreté et les service lors des manifestations sportives dépendent de la propagation du virus à travers l'Europe et des possibilités d'un vaccin. Les incertitudes entourant la propagation de la COVID-19 constituent évidemment un obstacle majeur à la planification de matchs de football avec des spectateurs dans un avenir proche, les plans devant intégrer d'éventuels reports ou annulations dus à des vagues épidémiques régionales.

FSE a identifié deux principaux défis à court terme : 1) les protocoles de sécurité divergents et régulièrement modifiés, conçus et mis en œuvre par différentes nations, rendront difficile l'organisation de compétitions internationales ; 2) certaines parties prenantes pourraient être tentées de renoncer à un dialogue constructif avec les supporters pendant la crise. En plus de ces deux éléments, le FSE ajoute un troisième défi pour le moyen-long terme, à savoir la possibilité que les niveaux de conformité aux protocoles de sécurité diminuent avec le temps.

Colour Blind Awareness s'attend à ce qu'une réouverture rapide des stades associée à un manque de ressources puisse constituer un risque à court terme, car certains sujets S4 lors des matches de football peuvent être négligés.

De même, CAFE considère que donner aux parties prenantes la confiance nécessaire pour revenir à des manifestations sportives en direct est un défi majeur. Ils demandent instamment que les groupes minoritaires ne soient pas discriminés lors de la planification des opérations de sécurité des futures manifestations sportives afin de garantir des améliorations en matière d'égalité et d'inclusion ("Nous devons reconstruire en mieux."). Les ONG demandent instamment que l'accent soit mis sur la responsabilité sociale plutôt que sur les profits rapides afin de préserver la sécurité, la sûreté et les services lors des manifestations sportives à court et moyen terme. Enfin, le manque de financement des activités des organisations pourrait constituer un défi majeur au-delà de 2021 si de nouvelles vagues de la pandémie COVID-19 se produisent.

Conclusion

La pandémie COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact très sérieux sur la vie sociale, économique et culturelle des personnes, des organisations et des nations à travers le monde. Les activités sportives, en particulier le football professionnel et les autres grandes compétitions, ont été particulièrement touchées par cette crise sans précédent. En raison des restrictions sanitaires imposées dans la grande majorité des pays européens, la plupart des compétitions sportives individuelles et collectives ont été annulées pendant la période de confinement et beaucoup d'entre elles ont repris lors du retour «à la normale» mais avec de sérieuses restrictions, notamment en termes de fréquentation du public.

Les autorités publiques, les autorités sportives et les organisations de supporters, ont tenté de limiter les dégâts tout en respectant les restrictions sanitaires graves mais nécessaires. Ils ont dû redéployer leurs ressources et adapter leurs méthodes et routines de travail d'abord au confinement, puis à une situation en constante évolution intégrant l'incertitude comme facteur de risque.

Comme d'habitude dans toutes les crises, de nombreuses bonnes pratiques et leçons importantes peuvent être retirées. Les personnes, les organisations et les autorités publiques deviennent plus résistantes et mieux préparées à de telles éventualités. Il peut y avoir encore un long chemin à parcourir avant que la situation ne revienne «à la normale», mais il existe un engagement important à coopérer entre les organisations et les gouvernements pour surmonter les défis identifiés. La meilleure façon de surmonter une crise aussi importante et globale est en effet de l'aborder par une approche intégrée et pluri-institutionnelle coordonnée au niveau mondial, en se soutenant mutuellement et en partageant les retours d’expérience et les bonnes pratiques recommandés.

Dans le contexte de cette crise, le Conseil de l'Europe doit jouer un rôle encore plus important en suivant l'évolution de la situation, en aidant ses États membres et en coopérant avec ses partenaires pour les aider à relever avec succès les nombreux défis identifiés. Son rôle clé et sa valeur ajoutée unique restent de veiller à ce que les droits fondamentaux des citoyens européens, consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme et ses nombreuses autres conventions, soient respectés et protégés dans une période où certains de ces droits font l'objet de dérogations, pour des raisons d'urgence, par la plupart de ses États membres. Comme l'a déclaré la Secrétaire général, "Le principal défi social, politique et juridique auquel nos États membres seront confrontés sera leur capacité à répondre efficacement à cette crise, tout en veillant à ce que les mesures qu'ils prennent ne portent pas atteinte à notre intérêt véritable de long terme à sauvegarder les valeurs fondatrices de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit".

L'un des principaux défis auxquels les États sont confrontés aujourd'hui est en effet de trouver **le juste équilibre** entre l'intérêt collectif (comme la garantie de la santé et de l'ordre public) et la protection des droits et libertés individuels (comme les droits à la liberté et à la sécurité, au respect de la vie privée et la liberté de réunion). Cet équilibre doit être maintenu au fur et à mesure de l'évolution de la situation, notamment en **réexaminant et en adaptant régulièrement** les politiques et les mesures aux circonstances concrètes aux niveaux local, national et international.

Tout en s'engageant dans cet effort, il est essentiel de maintenir le **dialogue entre toutes les parties prenantes clés** et d'éviter de tomber dans le piège de travailler de manière isolée et de prendre des décisions sans en peser soigneusement les conséquences à moyen et long terme. Grâce à l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et aux comités de suivi des quatre conventions sur le sport, le Conseil de l'Europe offre une **plate-forme aux gouvernements et aux organisations pour partager leurs expériences et leurs préoccupations, trouver des solutions aux problèmes et convenir d'actions communes**.

La crise sanitaire COVID-19 a provoqué une perturbation majeure dans la façon dont le sport est organisé, pratiqué et apprécié, mais elle devrait également être utilisée comme une occasion d'apprendre, d'améliorer et de montrer le rôle important que le sport peut jouer dans le renforcement de la résilience des personnes, des gouvernements et des organisations face à cette crise et à toute autre crise future.

Annexes

Annexe 1 - Questionnaire aux États parties

Strasbourg, 10 juin 2020 T-RV(2020)12

T-S4(2020)08

Enquête sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur les politiques et pratiques nationales et internationales de sécurité et de sûreté lors des manifestations sportives

Contributions des États parties aux Comités T-RV et T-S4

La pandémie COVID-19 et les mesures prises pour enrayer sa propagation ont un impact important sur l'organisation des manifestations sportives. Comme de plus en plus d'États sont de retour "à la normale", de nouveaux défis se posent, notamment comment garantir la sécurité des manifestations sportives et comment faire face à l'impact social et économique de lu confinement.

Afin de permettre au Comité T-RV et au futur Comité T-S4 d'évaluer l'impact actuel et futur de la crise COVID-19 sur les politiques et pratiques nationales en matière de sécurité, de sûreté et de services (S4) des manifestations sportives, le Bureau du T-RV invite tous les Etats parties à la Convention sur la violence des spectateurs et à la Convention de Saint-Denis à répondre à cette brève enquête préparée par le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Ce questionnaire est également destiné à faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences nationales et internationales concernant les mesures prises pour répondre à cette situation sans précédent par les autorités et organisations responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de sécurité et de sûreté des manifestations sportives au niveau national et international. Elle tentera également d'évaluer l'impact possible de ces mesures à court et à long terme.

L'analyse des réponses aidera également les comités T-RV et T-S4 à fixer les priorités de leurs travaux.

Les réponses seront collectées et analysées par le Secrétariat. Un projet de rapport sera préparé et partagé par le Secrétariat avec toutes les délégations et les observateurs des deux comités avant leurs prochaines réunions.

Veuillez répondre avant le 20 juillet 2020 à : **sport.t-rv@coe.int**

Enquête T-RV/T-S4 du Conseil de l'Europe
sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur les manifestations sportives nationaux
les politiques et pratiques en matière de sécurité et de sûreté

*[7] *Nom de l'État (partie ou signataire de la convention T-RV ou T-S4)

* *Nom et fonction du répondant

* Quelles mesures et restrictions ont été imposées dans votre pays en raison de la pandémie de la COVID-19 ? (choisissez toutes celles qui s'appliquent)

- ☐ a) Clôture/ restrictions des frontières
- ☐ c) Quarantaine
- ☐ e) Annulations de vols
- ☐ b) Distanciation sociale
- ☐ d) Isolement
- ☐ f) Restrictions concernant les rassemblements publics (notamment les manifestations sportives)

g) Autres mesures importantes

1a. Seulement si vous avez choisi c) ou d) ci-dessus :
Quels sont les modèles de travail utilisés par les autorités publiques dans votre pays ? Modes de travail (choisissez tous ceux qui s'appliquent)

- ☐ Télétravail
- ☐ Personnel de service
- ☐ 1 jour par semaine (ou restriction similaire)
- ☐ Aucune restriction
- ☐ Aucun travail n'est autorisé

* 1b. Quels sont les modèles de travail utilisés pour les PNIF ? Modes de travail (choisissez tous ceux qui s'appliquent)

- ☐ Télétravail
- ☐ Personnel de service
- ☐ 1 jour par semaine (ou restriction similaire)
- ☐ Aucune restriction
- ☐ Aucun travail n'est autorisé
- ☐ Le personnel a été affecté à d'autres missions prioritaires

* Comment la pandémie COVID-19 a-t-elle eu un impact sur l'activité sportive dans votre pays ? (choisissez toutes les réponses applicables)

2a. Pendant le confinement :

- ☐ Les centres d'entraînement et les salles de sport sont fermés
- ☐ Tous les camps d'entraînement sont annulés
- ☐ Seul un nombre limité de camps d'entraînement est autorisé

---

[7] Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

- ☐ Les compétitions en salle sont reportées ou annulées
- ☐ Les compétitions en plein air sont reportées ou annulées
- ☐ Pas de changement

* 2b. Actuellement :

- ☐ Les centres d'entraînement et les salles de sport sont fermés
- ☐ Tous les camps d'entraînement sont annulés
- ☐ Seul un nombre limité de camps d'entraînement est autorisé
- ☐ Les compétitions en salle sont reportées ou annulées
- ☐ Les compétitions en plein air sont reportées ou annulées
- ☐ Pas de changement

* Dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'épidémie, qu'a décidé votre pays concernant la saison de football professionnel en cours ?
entre 1 et 1 choix

- ☐ a) La saison est fermée
- ☐ b) La saison est suspendue jusqu'à nouvel ordre
- ☐ c) La saison a été/ sera reprise et terminée
- ☐ d) Autres mesures importantes prises (veuillez préciser*) :

*Veuillez préciser :

3a. Seulement si vous avez choisi c) ci-dessus, veuillez répondre aux questions 3a. à 11.
Quelles sont les conditions sanitaires/sécurité imposées par votre gouvernement pour la reprise de la saison de la ligue de football professionnel ? (choisissez toutes les réponses applicables)

- ○ Matchs à huis clos
- ○ Matchs à huis clos dans des stades neutres
- ○ Matchs ouverts à un nombre limité de supporters
- ○ Aucune restriction
- ○ Autres mesures (veuillez préciser*)

*Veuillez préciser :

3aa. La police a-t-elle été consultée dans ce processus de décision ?

- ○ Oui
- ○ Non

3ab. Les autorités du football (association et/ou ligue) ont-elles été consultées dans ce processus décisionnel ?

- ○ Oui
- ○ Non

3ac. Les organisations de supporters ont-elles été consultées dans le cadre de ce processus décisionnel ?

- Oui
- Non

3ad. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'épidémie, existe-t-il plusieurs étapes de désescalade dans la mise en œuvre des mesures sanitaires/sécurité/sûreté sur les sites sportifs (du confinement total aux restrictions minimales) ?

Si oui, veuillez préciser.

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser.

4. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'épidémie, qu'a décidé votre pays concernant les autres sports ?

4a. Sports collectifs :
entre 1 et 1 choix

- La saison est fermée
- La saison est reportée jusqu'à nouvel ordre
- La saison a été/ sera reprise et complétée

4b. Sports individuels
entre 1 et 1 choix

- La saison est fermée
- La saison est reportée jusqu'à nouvel ordre
- La saison a été/ sera reprise et complétée

5. Des précautions sanitaires ont-elles été prises pour protéger les participants (équipes, arbitres, personnel de sécurité, presse, etc.) lors des matches à huis clos ?

- Oui
- Non

5a. Veuillez ajouter un lien vers tout document national utile à partager en tant que bonne pratique, comme un protocole sanitaire général ou un code de conduite pour les matches à huis clos. Vous pouvez également nous envoyer les documents par courrier à l'adresse suivante : sport.t-rv@coe.int

5b. Seulement si vous avez répondu Oui (Question 5.) ci-dessus :
Quelles mesures sanitaires ont été prises ? (choisissez toutes celles qui s'appliquent)

- Pré-test de tous les participants
- Kits de protection individuelle pour le personnel de sécurité et de sûreté
- Séparer les joueurs lors du trajet aller-retour au stade
- Nombre limité de personnes à l'intérieur du stade

- ☐ Plan d'urgence au cas où une équipe ne pourrait pas poursuivre la compétition pour des raisons sanitaires
- ☐ Possibilité d'annuler le concours à un stade ultérieur
- ☐ Autres mesures (veuillez préciser*)

*Veuillez préciser :

5c. Qui est responsable de l'application du protocole sanitaire dans les stades ? (choisissez toutes les réponses applicables)

- ☐ Police
- ☐ Organisateur/Propriétaire du stade
- ☐ Autorité de santé publique
- ☐ Autre (veuillez préciser*)

* Veuillez préciser :

Quel est le nombre limite de participants aux matches à huis clos ?
entre 1 et 1 choix

- ☐ Moins de 100
- ☐ Entre 100 et 150
- ☐ Autre (veuillez préciser)*

* Veuillez préciser :

6aa. Quel est le nombre moyen de policiers déployés dans les matches à huis clos (à l'**intérieur des** stades) ?
entre 1 et 1 choix

- ☐ Moins de 20
- ☐ Moins de 50
- ☐ Plus de 50

6ab. Quel est le nombre moyen de policiers déployés dans les matches à huis clos (**en dehors des** stades) ?
entre 1 et 1 choix

- ☐ Moins de 20
- ☐ Moins de 50
- ☐ Plus de 50

6b. Des stadiers/agents de sécurité privée seront-ils engagés ?

- ○ Oui
- ○ Non

6c. Seulement si vous avez répondu Oui (Question 6b.) ci-dessus :
Quel est le nombre moyen de stadiers/agents privés par match ?
entre 1 et 1 choix

- ☐ Moins de 50

- ☐ Entre 50 et 100
- ☐ Plus de 100

7. Des mesures de sécurité ont-elles été prévues aux alentours du stade, pendant les matches à huis clos ? (choisissez toutes les réponses applicables)

- ☐ Interdiction des rassemblements de supporters
- ☐ Rassemblement d'un nombre limité de supporters
- ☐ Aucune restriction
- ☐ Autres (veuillez préciser*)

*Veuillez préciser :

8. Comment les groupes de supporters en général ont-ils réagi à la décision d'organiser des matches à huis clos ?

9. Quelles mesures, le cas échéant, ont été prises en faveur des supporters pour compenser la décision d'organiser des matches à huis clos, comme par exemple ? (choisissez toutes les réponses applicables)

- ☐ Aucune mesure
- ☐ Drive-in dans les zones de retransmission publique
- ☐ Diffusion gratuite de matches à la télévision
- ☐ Autres (veuillez préciser*)

*Veuillez préciser :

10. Quels types d'événements/incidents importants ont été signalés lors de matches à huis clos, à l'intérieur et à l'extérieur des stades ? (choisissez toutes les réponses applicables)

- ☐ Aucun incident
- ☐ Rassemblement illégal de supporters devant le stade
- ☐ Violence entre groupes de supporters à l'extérieur du stade
- ☐ Manifestations de supporters contre les décisions du gouvernement et des autorités du football
- ☐ Violations du protocole sanitaire à l'intérieur/à l'extérieur du stade
- ☐ Autres (veuillez préciser*)

*Veuillez préciser :

11. Quand la saison en cours de la 1ère Ligue de football devrait-elle se terminer, le cas échéant ?
entre 1 et 1 choix

- ☐ 1ère quinzaine de juillet
- ☐ 2ème quinzaine de juillet
- ☐ 1ère moitié du mois d'août
- ☐ Autre (veuillez préciser*)

*Veuillez préciser :

* 12. Quand la prochaine saison de la 1ère Ligue de football devrait-elle commencer ?
entre 1 et 1 choix

- ☐ 1ère moitié du mois d'août
- ☐ 2ème moitié du mois d'août
- ☐ 1ère quinzaine de septembre
- ☐ 2ème quinzaine de septembre
- ☐ Autre (veuillez préciser*)

*Veuillez préciser :

13. Veuillez décrire brièvement jusqu'à trois bonnes pratiques et/ou retours d'expérience de cette crise sanitaire ?

* 14. À court terme (saison 2020/2021), quels seraient, selon vous, les principaux défis à relever pour préserver la sécurité, la sûreté et les services lors des manifestations sportives ?

* 15. A moyen-long terme (au-delà de 2021), quels seraient, selon vous, les principaux défis à relever pour préserver la sécurité, la sûreté et les service lors des manifestations sportives?

* 16. Votre gouvernement vous permet-il de vous rendre à l'étranger en mission officielle cet automne et cet hiver ?

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Autre (veuillez préciser)*

*Veuillez préciser :

17. Quelles applications de vidéoconférence êtes-vous autorisé par vos autorités nationales à utiliser en service (ex : Skype Business, Microsoft Teams, Zoom, BlueJeans, KUDO) ?

Merci beaucoup pour votre collaboration !

Annexe 2 - Questionnaire aux observateurs (Etats et organisations sportives)

Strasbourg, 9 juin 2020 T-RV(2020)10

Enquête sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur les politiques et pratiques nationales et internationales de sécurité et de sûreté lors des manifestations sportives

Contributions des observateurs au Comité T-RV

La pandémie COVID-19 et les mesures prises pour enrayer sa propagation ont un impact important sur l'organisation des manifestations sportives. Comme de plus en plus d'États sont de retour «à la normale», de nouveaux défis se posent, notamment comment garantir la sécurité des manifestations sportives et comment faire face à l'impact social et économique de l'enfermement.

Pour permettre au Comité T-RV et au futur Comité T-S4 d'évaluer l'impact actuel et futur de la crise COVID-19 sur les politiques et pratiques en matière de sécurité, de sûreté et de services (S4) lors des manifestations sportives, le Bureau du T-RV invite tous les observateurs de la Convention sur la violence des spectateurs à répondre à cette brève enquête préparée par le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Ce questionnaire est également destiné à faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences nationales et internationales concernant les mesures prises pour répondre à cette situation sans précédent par les autorités et organisations responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de sécurité et de sûreté lors des manifestations sportives au niveau national et international. Elle tentera également d'évaluer l'impact possible de ces mesures à court et à long terme.

L'analyse des réponses aidera également les comités T-RV et T-S4 à fixer les priorités de leurs travaux.

Les réponses seront collectées et analysées par le Secrétariat. Un projet de rapport sera préparé et partagé par le Secrétariat avec toutes les délégations et les observateurs des deux comités avant leurs prochaines réunions.

Veuillez répondre avant le 20 juillet 2020 à : **sport.t-rv@coe.int**

Enquête

Nom de l'État ou de l'organisation

Nom et fonction du répondant

1. Comment votre activité a-t-elle été touchée par la pandémie et comment avez-vous adapté vos méthodes de travail pour relever ce défi ?

2. Veuillez décrire brièvement jusqu'à trois bonnes pratiques et/ou leçons tirées par votre État/organisation de cette crise sanitaire.

3. Veuillez ajouter des liens vers tout document utile publié par votre État/organisation, à partager en tant que bonne pratique, comme un protocole sanitaire général ou un code de conduite pour l'organisation de matches de football et autres manifestations sportives pendant la pandémie. Vous pouvez également nous envoyer ces documents par courrier à l'adresse suivante : sport.t-rv@coe.int

4. À court terme (saison 2020/2021), quels seraient, selon vous, les principaux défis à relever pour préserver la sécurité, la sûreté et les service lors des manifestations sportives ?

5. À moyen-long terme (au-delà de 2021), quels seront, selon vous, les principaux défis à relever pour préserver la sécurité, la sûreté et les services lors des manifestations sportives ?

6. Dans l'hypothèse où votre État/organisation sera observateur auprès du comité T-S4, quelles sont vos attentes à l'égard de ce nouvel organe de suivi, et serez-vous en mesure de lui offrir des services spécifiques ou des informations utiles ?

7. Votre État/organisation vous permet-il de vous rendre à l'étranger en mission officielle cet automne et cet hiver ?

8. Quelles applications de visioconférence êtes-vous autorisé par votre État/organisation à utiliser en service (ex : Skype for Business, Microsoft Teams, Zoom, BlueJeans, KUDO) ?

Merci beaucoup pour votre collaboration !

Veuillez répondre avant le 20 juillet 2020 à : **sport.t-rv@coe.int**

Annexe 3 - Liste des États et des observateurs répondants

Tableau 3 : Liste des États répondants

Autriche	PNIF
Belgique	PNIF
Bulgarie	Ministère de la jeunesse et des sports
République tchèque	PNIF
Danemark	PNIF
Estonie	Département des sports, ministère de la culture
Finlande	Police nationale
France	PNIF
Allemagne	Ministère fédéral de l'intérieur
Grèce	Comité permanent contre la violence dans les sports, ministère des sports
Hongrie	Secrétariat d'État adjoint pour l'administration et le développement du sport, ministère des Capacités humaines
Italie	PNIF
Liechtenstein	Police nationale
Lituanie	PNIF
Luxembourg	Affaires internationales et européennes, Ministère des sports
Monaco	Police de sécurité publique
Pays-Bas	PNIF
Norvège	PNIF
Pologne	Ministère des sports
Portugal	Autorité nationale pour la prévention et la lutte contre la violence associée au sport, Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports
Roumanie	PNIF
République slovaque	PNIF
Espagne	PNIF
Suède	Police nationale
Suisse	PNIF
Turquie	Ministère de la jeunesse et des sports
Ukraine	Unité de la coopération internationale et de l'intégration européenne, ministère de la jeunesse et des sports
Royaume-Uni	PNIF

Tableau 4 : Liste des Observateurs répondants

Géorgie	Division du développement, département du développement du sport, ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports
UEFA	Département des opérations de sécurité et de sûreté
Supporters Football Europe (FSE)	Directeur exécutif
Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE)	Directeur général
Colour Blind Awareness	PDG

Annexe 4 - Liste des tableaux

Tableau 1 : Comment la pandémie COVID-19 a-t-elle affecté l'activité sportive dans votre pays (au moment de la collecte des données) ?	11
Tableau 2 : Brève description des bonnes pratiques et des enseignements tirés au niveau national	22
Tableau 3 : Liste des États répondants	40
Tableau 4 : Liste des observateurs répondants	41

Annexe 5 - Liste des figures

Figure 1 : 28 États parties ont répondu à l'enquête	4
Figure 2 : Mesures et restrictions imposées dans les pays en raison de COVID-19 (bleu : pays ayant imposé des mesures)	9
Figure 3 : Modèles de travail des services publics (bleu) et des PNIF (orange) pendant la pandémie COVID-19	10
Figure 4 : Impact de la pandémie COVID-19 sur l'activité sportive pendant le confinement (bleu) et au moment de la collecte des données (orange)	12
Figure 5 : Carte des pays participant à l'enquête qui ont repris leur saison avec un nombre limité de supporters (bleu clair), qui ont repris leur saison avec des matches à huis clos (bleu) et ceux qui ont clôturé leur saison (bleu foncé)	13
Figure 6 : Institutions consultées dans le cadre du processus décisionnel de reprise ou non de la ligue de football (bleu : l'institution a été consultée ; orange : l'institution n'a pas été consultée)	13
Figure 7 : Pays ayant une stratégie de désescalade dans la mise en œuvre de mesures sanitaires/sécurité/sûreté sur les sites sportifs dans le cadre de la stratégie de retour «à la normale» (bleu), pays sans stratégie de désescalade (orange) et pays n'ayant pas répondu (gris)	14
Figure 8 : Décisions de reprise ou de clôture de la saison dans les sports individuels et collectifs	15
Figure 9 : Existence de précautions sanitaires dans les matches à huis clos	16
Figure 10 : Mesures sanitaires utilisées lors des matches à huis clos	16
Figure 11 : Responsabilité de l'application du protocole sanitaire	17
Figure 12 : Le nombre de participants est limité dans les matches à huis clos	17
Figure 13 : Nombre moyen de policiers à l'intérieur des stades (bleu), à l'extérieur des stades (orange) et de stadiers/agents de sécurité privée (gris) impliqués dans des matches à huis clos	18
Figure 14 : Mesures de sécurité prévues à proximité du stade pendant les matches à huis clos	18
Figure 15 : Mesures éventuelles prises en faveur des partisans	19
Figure 16 : Incidents importants signalés lors de matches à huis clos à l'intérieur et à l'extérieur des stades	20
Figure 17 : Fin de la saison de football 2019/2020 (rouge) début de la nouvelle saison 2020/2021 (vert)	21